



L'an deux mil huit, le mardi neuf septembre à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, sous la présidence de monsieur Michel Quinet, maire.

Présents : Monsieur Michel Quinet, Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, Madame Delphine Dujardin, Monsieur Joël Angot, Monsieur Alain Melain, Madame Dominique Travert, Monsieur Daniel Lefilliâtre, Madame Nathalie Viel (arrivée à 21 heures 15), Monsieur Pascal Thoën, Madame Thérèse Levoyer, Madame Caroline Brasseur-Ridel, Monsieur Dominique Rouxel, Monsieur Claude Patrix, Monsieur Eric Briens.

Absents excusés : Monsieur Michel Jacqueline, Monsieur Alexandre La Joie, Madame Dominique Collas

Pouvoirs : Monsieur Michel Jacqueline **pouvoir à** Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, Monsieur Alexandre La Joie **pouvoir à** Monsieur Joël Angot.

Absents : Monsieur Jean-Claude Lechâtreux, Monsieur Allain Guérin.

Secrétaire de séance : Madame Dominique Travert.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

Date de la convocation : 03 septembre 2008

AJOUT D'UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Joël Angot, adjoint chargé des affaires agricoles qui propose au conseil municipal d'ajouter le point « Adhésion au syndicat d'aménagement de la Douve » à l'ordre du jour de cette séance de conseil municipal, la réponse à ce dossier devant être apportée avant le 26 septembre 2008.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

1. APROBATION DES COMPTE RENDUS DE SEANCE DU 03 JUILLET ET DU 29 JUILLET 2008

Compte rendu du 3 juillet 2008 :

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de conseil municipal en date du 3 juillet 2008 sans observations.

Compte rendu du 29 juillet 2008 :

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de conseil municipal en date du 29 juillet 2008 sans observations.

2. PERSONNEL COMMUNAL

2.1 CREATION DE POSTE

CREATION DE POSTE –CADRE D’EMPLOI DES ATTACHES

Madame Béatrice Bernard, secrétaire générale de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte informe le conseil municipal de son départ pour raisons familiales. Afin de pourvoir au remplacement de cet agent, monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste à temps complet dans le cadre d’emploi des attachés territoriaux à compter de ce jour.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte, après en avoir délibéré à l’unanimité :

-décide la création d’un poste à temps complet dans le cadre d’emploi des attachés territoriaux à compter de ce jour.

Ce poste sera inscrit au tableau des effectifs.

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

2.2 MODIFICATIONS DE POSTES

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL –CADRE D’EMPLOI DES ADJOINTS TERRITORIAUX D’ANIMATION.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du départ en retraite de Madame Mireille BRIENS agent au service de restauration scolaire de l’Ecole maternelle de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte à compter du 1^{er} janvier 2009. Afin de pourvoir au remplacement de cet agent, monsieur le Maire propose au conseil municipal d’augmenter le poste d’adjoint d’animation de 2^{ème} classe à temps non complet actuellement à 10h10/35h00 (accueil périscolaire) de 11h50 (service de restauration scolaire) soit 22h/35h à compter du 1er janvier 2009

Le conseil municipal de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte, après en avoir délibéré à l’unanimité :

-décide l’augmentation du poste d’adjoint d’animation territorial de 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2009 à temps non complet à 22h/35h.

Ce poste sera inscrit au tableau des effectifs.

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

MODIFICATION CREATION DE POSTES Résidence Catherine de Longpré – CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES.TERRITORIAUX – Délibération du 10 juin 2008

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 10 juin dernier, il a été décidé de créer 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Suite à de nouvelles dispositions concernant le planning de travail des agents du service « Foyer pour Personnes Agées Catherine de Longpré », deux de ces créations de postes doivent être modifiées

- le poste à temps non complet auquel était attribué le logement pour nécessité de services conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 1998 qui était de 30h/35h est réduit à 25h00/35h00.
- un poste à temps non complet qui était de 13,37h /35h est augmenté soit 17h00/35h00

Le conseil municipal de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide la modification de la délibération du 10 juin 2008 par la réduction du temps de travail de 30h/35h à 25h/35 au 1^{er} septembre 2008 dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux auquel sera attribué le logement pour nécessité de services conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 1998

- décide la modification de la délibération du 10 juin 2008 par l'augmentation du temps de travail de 13,37h/35h à 17h/35h au 1^{er} septembre 2008 d'un poste à temps non complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Ces postes seront modifiés au tableau des effectifs.

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

2.3 PRIME DE MOBILITE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les modifications effectuées à la Résidence Catherine de Longpré.

Compte tenu de l'obligation de déménager de madame Lasserre consécutive au réaménagement des horaires, monsieur le maire propose au conseil municipal de participer aux frais engagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide d'attribuer une prime exceptionnelle d'un montant de 300€ à madame Anne-Marie Lasserre.

2.4 SUPPRESSIONS DE POSTES et TABLEAU DES EFFECTIFS

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à diverses créations, recrutement et suppressions de postes, le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

- création 1 poste de rédacteur territorial au 01/06/07

- création d'1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel (CDD 01/06 au 30/11/07 - Eglise)
- création d'1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au 01/06/07
- création d'1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe au 01/07/07
- création d'1 poste d'agent de maîtrise au 01/07/07
- création d'1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au 01/10/07
- création d'1 poste d'agent de maîtrise principal au 15/09/07
- création d'1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au 1^{er}/11/07
- création d'1 poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet 25h/35h au 01/01/08
- création d'1 poste adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel (CDD 01/01 au 31/03/08 - Eglise)
- création d'1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au 15/06/08
- création d'1 poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe contractuel 33h/35h (musée)
- création d'1 poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe contractuel 30h/35h (musée + camping)
- création d'1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet au 01/08/2008 RPA
- création d'1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe 25h/35h au 01/08/2008 RPA
- création d'1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe 17h/35h au 01/08/2008 RPA

et la suppression des postes suivants :

- suppression 1 poste de rédacteur territorial au 01/06/07
- suppression d'1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel (CDD 01/06 au 30/11/07 - Eglise) Durel
- suppression d'1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe au 01/07/07
- suppression d'1 poste d'agent de maîtrise au 01/07/07
- suppression d'1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au 01/10/07
- suppression d'1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- suppression d'1 poste adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel (CDD 01/01 au 31/03/08 - Eglise)
- suppression d'1 poste de CEC
- Suppression de 2 postes de CAV

Le tableau des effectifs de la commune s'établit au 09/09/2008 ainsi qu'il suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 9 septembre 2008

TITULAIRES GRADES OU EMPLOIS	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Secrétaire de mairie	1	1	0
Rédacteur	1	1	0
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3	3	0
TOTAUX FILIERE ADMINISTRATIVE	5	5	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} Classe	1	1	1
TOTAUX FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	1	1
Agent de maîtrise principal	1	1	0
Agent de maîtrise	1	1	0
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	1	0

Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	11	11	3
TOTAUX FILIERE TECHNIQUE	14	14	3
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	0	0
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	1	1
TOTAUX FILIERE CULTURELLE	3	2	2
Educateur des activités physiques et sportives de 2 ^{ème} classe	1	1	0
TOTAUX FILIERE SPORTIVE	1	1	0
Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	4	4	4
TOTAUX FILIERE ANIMATION	5	5	4
Garde-champêtre chef	1	1	0
TOTAUX FILIERE POLICE	1	1	0
TITULAIRES	30	29	10
Contrat d'avenir	1	1	1
TOTAUX CAV	1	1	1
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	2	2	2
TOTAUX CAE	2	2	2
Agent contractuel	5	5	0
TOTAUX CONTRACTUELS	5	5	0
NON-TITULAIRES	8	8	3
TOTAL GENERAL	38	37	13

3. CHASSE SUR LES BIENS COMMUNAUX

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint qui rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles se pratique la chasse sur les biens communaux et souligne que la municipalité a été sollicitée par certains habitants de Saint-Sauveur qui regrettaient de ne pouvoir chasser sur ces terres sans être membres de la société de chasse.

Compte tenu des us et coutumes, il paraît souhaitable de préciser que :

- la chasse sur les biens communaux est réservée aux habitants de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte qui se soumettent aux règles de la société de chasse
- une carte « biens communaux » annuelle pourra être obtenue moyennant le versement d'un montant de 20€ pour 2008 à la société de chasse
- que le calendrier des battues doit être publié et transmis à tous les adhérents de la société y compris aux seuls adhérents sur les biens communaux.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions susvisées et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer le bail et documents afférents.

Il est rappelé qu'il existe une convention en cours entre les locataires de la sablière et la société de chasse qui définit entre autre la manière dont sont organisées les battues sur le territoire de la sablière, toujours en présence d'un représentant de la sablière.

Par ailleurs, il est prévu, à l'initiative de madame Lerouge, directrice de la sablière une visite pour les membres du conseil municipal le 9 octobre prochain à partir de 14h30.

L'assemblée générale de la société de chasse est prévue le 26 septembre à 20h30.

4. DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'organisation des manifestations à l'occasion du quarantième anniversaire de la société de chasse de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Cette organisation ayant occasionné pour cette association des dépenses inhabituelles, notamment le règlement d'un groupe de trompes de chasse, le conseil municipal est sollicité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100€ à titre exceptionnel.

Il est rappelé que le groupe des trompes de chasse fera un concert gratuit à l'abbaye au profit du téléthon par l'intermédiaire d'une quête le 28 novembre prochain à 20h30.

5. MUSEE BARBEY

5.1 DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition des oriflammes aurévilliens et des mâts correspondants. Ces achats d'un montant de 4.225,73€ étaient prévus par le comité du bicentenaire cependant ce dossier pouvant ouvrir droit à aide parlementaire dans un cadre municipal, monsieur le maire propose de l'intégrer dans le budget communal et de solliciter monsieur le député.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et sollicite l'aide parlementaire la plus large possible pour ce dossier.

A cette occasion il est souligné que la signalétique de ville n'est pas suffisante. Ce dossier sera étudié au prochain budget.

5.2 TARIFS DU MUSEE 2009

Suite aux travaux de rénovation du musée et considérant l'intérêt accru de la visite, monsieur le maire propose de revoir les tarifs du musée à compter du 1^{er} janvier 2009 de la façon suivante :

Entrée adulte	4€
Entrée enfant	Gratuit jusqu'à 12 ans
Scolaires, étudiants	2€
Groupe (à partir de 10 personnes)	3€
Groupe scolaires, étudiants	1,50€ (accompagnateurs, instituteurs, professeurs, directeurs : gratuit)

Chauffeurs de bus	gratuité
Titulaires de la cart' @too	Gratuité
Titulaires de la carte PASS Manche année en cours	Tarif préférentiel

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

Les nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'à modification de la présente délibération.

D'autre part, monsieur le maire rappelle l'édition d'une affiche « carte des lieux Aurévilliens ». Il propose au conseil municipal de la mettre en vente au prix de 3,50€ l'unité.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition. Cette vente sera réalisée dans le cadre de la régie municipale du musée.

5.3 HORAIRES D'OUVERTURE DU MUSEE 2009

Monsieur le maire rappelle les horaires du musée pratiqués durant l'année du bicentenaire :

Du mercredi au lundi : 11h à 18h ; le jour de fermeture étant comme dans tous les musées de France le mardi, du 21 juin au 30 novembre 2008.

Considérant cette année comme exceptionnelle, monsieur le maire propose de modifier ces horaires et dates d'ouvertures à compter de 2009 ainsi qu'il suit :

- fermeture du musée : du 1^{er} novembre au 31 mars excepté pour les groupes uniquement sur réservations.

- ouverture du musée :

- ✓ du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} septembre au 30 octobre, le musée sera ouvert tous les jours sauf le mardi de 13h à 18h ;
- ✓ du 1^{er} juillet au 31 août, le musée sera ouvert tous les jours sauf le mardi de 11h à 18h.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions susvisées qui seront appliquées à compter de 2009 et jusqu'à modification de la présente délibération.

Monsieur le maire rappelle que l'ouverture de la salle de projection au musée est prévue en 2009.

En ce qui concerne les manifestations du bicentenaire, monsieur le maire rappelle l'évènement de clôture le 18 octobre à 17 heures avec l'inauguration du buste de Barbey en présence de monsieur le professeur Pouliquen, de monsieur le préfet de la Manche, de monsieur le député, de monsieur le président du conseil général, d'un représentant du conseil régional et de nombreux universitaires.

6. BILAN DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint qui présente au conseil municipal le bilan de l'assainissement 2007.

C'est un bilan positif qui montre une gestion dans le respect de l'environnement.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le bilan présenté qui sera joint en annexe à la présente délibération.

Ce bilan va être également soumis à l'approbation du conseil municipal de Rauville La Place, cette collectivité effectuant les rejets de son assainissement collectif à la station de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

7. BILAN DE L'EAU

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, président du syndicat d'A.E.P. de Saint-Sauveur-Le-Vicomte qui présente au conseil municipal le rapport annuel de l'eau potable 2007.

Il a été prélevé 437.789m³ en 2007 (soit 1.300m³ par jour en moyenne) dont 359.058m³ ont été vendus par le syndicat sur seize communes du canton de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

8. LOCATION DE SALLE

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de l'association « Cool Country Club qui a pour but l'initiation à la Line Dance country. Cette association dont le siège social est à Saint-Sauveur-Le-Vicomte a sollicité la location de la salle des fêtes sur les mêmes bases que la location à l'association Roc Animation.

Considérant la nouvelle disponibilité de la salle des fêtes suite à l'aménagement d'une salle de réunion à la communauté de communes de la vallée de l'Ouve, monsieur le maire propose d'accorder cette location sous forme conventionnelle suivant les conditions établies avec l'association Roc Animation.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition susvisée. La convention sera jointe en annexe à la présente délibération.

« CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES

Entre la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, représentée par monsieur Michel Quinet, maire, autorisé par délibération en date du 9 septembre 2008, d'une part,

Et

L'association Cool Country Club, représentée par son président, madame Isabelle Joret, d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte met à disposition de l'association la salle des fêtes située à l'étage de la mairie les mardis et jeudis soir de 20h à 22 h de chaque semaine excepté durant les mois de juillet et d'août à compter du 11 septembre 2008.

Article 2 : L'association s'engage à rendre une salle propre les mercredis et vendredis matins à 8h30.

Article 3 : Le montant de la location annuelle pour 2008 est défini sur le mode forfaitaire pour un montant de 1.000€, chauffage compris. Le règlement sera effectué à terme échu sur titre de recettes du trésor public. Toute année commencée sera due entièrement.

Article 4 : l'association s'engage à prendre une assurance couvrant tout les risques pour l'utilisation de ce bâtiment. Une attestation sera fournie à la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte

Article 5 : cette convention est valable pour l'année 2008/2009 et pourra être renouvelée sur demande expresse des intéressés.

Fait à Saint-Sauveur-Le Vicomte le 9 septembre 2008.

LE MAIRE,
M.QUINET

LE PRESIDENT,
I. JORET »

9. TARIFS DE CANTINE 2008/2009

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'augmentation des coûts des denrées, fournitures, charges de personnel et rappelle la nécessité de proposer aux enfants un repas équilibré au plus juste coût.

Il rappelle que le prix du repas comprend deux composantes :

- la prestation de repas
- la prestation gardiennage

Compte tenu de la revalorisation des différentes bases indiciaires, la disparition des contrats aidés, il convient de réévaluer les tarifs de repas servis à la cantine scolaire ainsi que la prime de gardiennage.

Après délibération à l'unanimité,

Le conseil municipal décide de revoir les tarifs de la cantine scolaire en fonction du coût de la vie :

libellé	2006/2007	2007/2008
Prime de gardiennage	0,62	0,64€
Enfant de rang 1	2,99	3,06 + 0,64 = 3,70€
Enfant de rang 2	2,68	2,75 + 0,64 = 3,39€
Enfants de rang 3 et plus	2,37	2,43 + 0,64 = 3,07€
Enseignants	3,21	3,29€
Personnels	1,56	1,60€

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux barèmes applicables à la rentrée scolaire 2008/2009 et jusqu'à nouvelle décision.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la société Sodexo, prestataire des repas de la restauration scolaire se fournit dans les commerces saint-sauveurais régulièrement.

10. TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL 2009

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les tarifs du camping n'ont pas été revalorisés depuis 2006 et propose de les revoir en fonction du coût de la vie :

libellé	Montant en euro	TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 09
Groupe (10 personnes minimum et plus)	1,55 par personne par nuitée	1,60
Garage mort	2,65 par nuitée	2,70
emplacement	3,60 par nuitée	3,70
Branchement électrique	1,75 par emplacement par nuitée	1,80
adultes	2,65 par nuitée	2,70
Enfants jusque 4 ans	Gratuit	gratuit
Enfants de 4 à 7 ans	1,25 par nuitée	1,30
animal	1 par nuitée	1,10
Long séjour (séjour par emplacement supérieur à 30 jours)	Abattement de 20% sur le montant total du séjour dû	Abattement de 20% sur le montant total du séjour dû
Jetons lave-linge	1,55	1,60
Jetons sèche-linge	1,55	1,60
Pain de glace	0.50	0,50
Douche personnes non résidentes au camping	1.00	1.50

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

11. DECISIONS MODIFICATIVES

11.1 REDUCTION D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du SAEP concernant la facturation assainissement de deux personnes qui bien que non raccordée ont été facturées concernant le 1^{er} semestre 2008.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de réduire les factures de monsieur Launay Guy d'un montant de 157,40€ et de madame Frémy Annick d'un montant de 18,14€.

11.2 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal :

- l'acquisition des oriflammes et poteaux pour un montant de dépense TTC de 4.225,73€ financée par une aide parlementaire de 50% du montant H.T. soit 1.766,61€ et un prélèvement sur le fonds de roulement qui sera déduit de la subvention à verser au comité du bicentenaire d'un montant 2.459,14€.
- Le remplacement d'une jardinière d'un montant de 1.522,51€ TTC dans la rue Bottin Desyllles financé par le fonds de roulement dans l'attente de réponse des assurances
- Le changement du moteur des cloches de l'église Saint-Jean Baptiste pour un montant de 2.816,58€ TTC financé par le fonds de roulement

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve les modifications budgétaires correspondantes ci-dessous :

Fonctionnement :

D61523	- 4 340,00
D6232	- 2 460,00
D023	6 800,00
TOTAL	-

Investissement :

D2158	1 523,00	PRO 18	1 523,00	R021
T DEPENSES	1 523,00		1 523,00	R RECETTES
D2158	2 817,00	PROG 34	2 817,00	R021
T DEPENSES	2 817,00		2 817,00	R RECETTES
D2158	4 226,00	PRO 44	1 766,00	R1328
			2 460,00	R021
T DEPENSES	4 226,00		4 226,00	R RECETTES

ADHESION AU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA DOUVE

Monsieur Joël Angot, adjoint chargé des affaires agricoles donne lecture au conseil municipal d'un courrier du syndicat intercommunal d'aménagement de la Douve qui souhaite élargir son territoire à toutes les communes du Bassin versant concerné par une étude diagnostic afin d'obtenir des financements à hauteur de 80%.

Considérant que Saint-Sauveur-Le-Vicomte est concerné,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5212-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 mai 1989 portant création du syndicat intercommunal d'aménagement de la Douve,

Vu les statuts du syndicat intercommunal d'aménagement de la Douve ayant pour objet la restauration et l'entretien des rivières de la Douve, la Scye et des affluents,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'adhérer au syndicat intercommunal d'aménagement de la Douve,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- demande l'adhésion de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte au syndicat intercommunal d'aménagement de la Douve et en approuve les statuts,
- désigne monsieur Jean-Pierre Levavasseur et monsieur Claude Patric pour représenter la commune auprès du syndicat.

12. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Mardi 26 août	Réunion de la commission appel d'offres mur derrière Barbey. L'entreprise Bodin a été retenue. La réfection des pavés sous le deuxième porche sera incluse dans le dossier. Monsieur le maire remercie à cette occasion la réactivité des services de la D.R.A.C. (Direction
---------------	--

	Régionale des Activités Culturelles)
--	--------------------------------------

13. COMPTE RENDU DES E.P.C.I.

13.1- COMPTE RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OUVE

Jeudi 31 juillet	Signature du contrat de territoire avec monsieur Jean-François Le Grand, président du conseil général au musée Barbey d'Aureville
Jeudi 7 août	Bilan des travaux de voirie : point sur la commande de travaux de l'entreprise Meslin suite aux actualisations
	Réunion pour le Contrat de pôle Biniville suite aux actualisations

13.2 SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRE.

Jeudi 24 juillet	Réunion de travail avec les membres du bureau : préparation de la rentrée. Le service des transports n'est pas stabilisé du fait des difficultés rencontrées par le conseil général dans le cadre des marchés publics.
------------------	--

13.3 SYNDICAT D'AEP.

Néant.

13.4 LE CLOS DU COTENTIN.

Une réunion de bureau aura lieu le jeudi 25 septembre à 14 heures à Saint-Sauveur-Le-Vicomte

13.5 SYNDICAT MIXTE POUR L'OPERATION DE REVITALISATION DU PLAN DU COTENTIN.

Jeudi 28 août	Réunion de travail de l'OPAH/RR
---------------	---------------------------------

14. QUESTIONS ORALES

MAISONS FLEURIES

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la remise des prix du concours des maisons fleuries aura lieu le jeudi 18 septembre 2008 à 18 heures.

A cette occasion, il sera distribué des bons d'achat d'un montant de 45€ aux gagnants de chaque catégorie.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à régler les factures correspondantes.

COMMISSION DE CONCILIATION EN MATIERE D'URBANISME

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de monsieur le préfet de la Manche concernant la commission de conciliation en matière d'urbanisme chargée d'examiner les difficultés survenues lors de l'élaboration décentralisée des documents d'urbanisme.

Cette commission est composée de 6 élus communaux et de 6 personnes qualifiées (pourvus de suppléants)

Tous les conseillers municipaux sont éligibles. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 1^{er} octobre 2008, 17 heures.

Les électeurs sont les maires et présidents des établissements de coopération intercommunale compétents en matière de schéma de cohérence territoriale, de plans locaux d'urbanisme.

VOIE DE LIAISON RD900/RD15

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la délibération de la commission permanente du conseil général du 7 juillet 2008 concernant la création d'une voie de liaison entre la RD 900 et la RD15 à Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

La commission départementale a approuvé les dispositions techniques et financières de l'avant projet pour un coût estimé de 1.650.000€ T.T.C. hors frais d'acquisitions foncières.

DISTRICO

Monsieur le maire rappelle que suite à la visite de sécurité dans les locaux de « Districo » des contacts ont été pris avec les responsables.

Il donne lecture d'un courrier de monsieur Pascal Beuve, directeur DISTRICO concernant les engagements de mise en conformité et spécifiant une réelle volonté de la part du groupe de renforcer sa présence à Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

RESTOS DU CŒUR

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a eu l'accord de madame Clarisse Desprez pour occuper les locaux rue Bottin Desylles cette saison.

Une demande a été faite pour les trois saisons prochaines.

Monsieur le maire remercie vivement la famille Desprez pour l'aide apportée aux restos du cœur.

EVEIL MUSICAL

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la naissance d'une nouvelle activité à Saint-Sauveur-Le-Vicomte : « l'Eveil Musical » organisée par madame Laure Mellet. Cette activité aura lieu dans une salle de la résidence Catherine de Longpré les mercredis matins et est plus particulièrement destinée aux jeunes enfants.

OFFICE DU TOURISME

Monsieur le maire informe le conseil municipal de mademoiselle Oriane Groult qui a assuré le remplacement de madame Stéphanie Angot en congé de maternité. Mademoiselle Groult a trouvé un poste en C.D.I.

Elle est remplacée depuis le 1^{er} septembre par mademoiselle Anne Durand.

MAISON DE RETRAITE DES LICES

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu l'arrêté conjoint signé par l'Etat et le Conseil Général concernant la réalisation d'une unité de douze lits pour personnes désorientées à la maison de retraite des Lices.

SITE INTERNET

Monsieur Daniel Lefilliâtre, conseiller municipal, est désigné responsable centralisateur du site Internet de la commune.

DIVERS REMERCIEMENTS

- monsieur le maire remercie les employés du service technique de la commune pour le travail accompli cette année. Il a fallu faire face sur tous les fronts et chacun a su se mobiliser. En cette année du bicentenaire de la naissance de Barbey il remercie également Angélique Le Gauffey, chargée de mission, pour le travail accompli.
- monsieur le maire donne lecture d'un courrier du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin qui remercie la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte pour l'accueil chaleureux, la mise à disposition d'une salle, le prêt et l'installation de matériel lors de la réunion des délégués du 19 juin 2008.
- monsieur le maire donne lecture d'une carte de remerciements de la famille Bernard pour les marques de sympathies témoignées lors du décès de madame Marie-Josèphe Bernard.
- Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de remerciements de l'association « Mots en scène » pour toute l'aide apportée lors du spectacle de « l'Ensorcelée » présenté cet été dans l'enceinte du vieux château. Les membres de l'association remercient tout particulièrement mademoiselle Angélique Le Gauffey et l'équipe municipale.
- Monsieur le maire donne lecture d'une carte de remerciements de Sylvie Quinet, sa fille et David Latrouite pour toute l'attention accordée lors de leur mariage.
- Monsieur le maire donne lecture d'une carte de remerciement de la famille Piquot qui remercie le conseil municipal pour les marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de monsieur Louis Piquot, conseiller municipal, ancien maire de Taillepied.

- Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de monsieur Ahmed Zidane qui informe la municipalité de son départ en tant que coordinateur pour le téléthon. A cette occasion, il remercie monsieur Quinet pour l'accueil chaleureux et l'aide apportée en toute occasion.

EVENEMENTIEL

Dimanche 6 juillet	Méchoui des amis de Hautmesnil salle Jean Angot
Mardi 8 juillet	Réunion de la commission d'appel d'offres de la maison de retraite pour l'attribution des plis. Le cabinet Faucillion a été retenu pour suivre le dossier de création d'une unité pour personnes désorientées.
Jeudi 10 juillet	Départ des palefreniers Remise des insignes de chevalier de l'Ordre National du Mérite à monsieur Michel Quinet
11 et 12 juillet	Circuit spectacle « sur les traces de Barbey d'Aureville ». Merci à toute l'équipe des bénévoles.
Dimanche 13 juillet	Bal et feu d'artifice du 14 juillet
Jeudi 17 juillet	Soirée spectacle « L'ensorcelée » dans l'enceinte du château
Vendredi 18 juillet	Soirée d'accueil des estivants au château Visite théâtralisée sur le thème de Barbey d'Aureville du pays d'art et d'histoire Le Clos du Cotentin
Dimanche 20 juillet	Débardage en forêt domaniale
Lundi 21 juillet	Concours de poulinières à Sissi de la Lande
Mardi 22 juillet	Réunion pour la mise en place du planning des travaux des ateliers municipaux. Les travaux sont commencés. La durée du chantier est prévu pour six à huit mois. Réunion de la commission du droit opposable au logement à Saint-Lô
Du 11 au 25 juillet	Exposition des artistes du canton au logis Robessart
Vendredi 25 juillet	Visite théâtralisée sur le thème de Barbey d'Aureville du pays d'art et d'histoire Le Clos du Cotentin
Samedi 26 juillet	projection dans le vieux château du film « Une vieille maîtresse »
Vendredi 1er août	Réunion du comice agricole
Dimanche 3 août	Méchoui des amis de Taillepied Randonnée cyclo découverte
Mardi 5 août	Don du sang
Vendredi 15 août	Salon du terroir au château Soirée d'accueil des touristes
Dimanche 17 août	Fête champêtre de Selsoif
Jeudi 21 août	Concours du comice agricole. Saint-Sauveur est l'un des cantons les mieux dotés en exposants et nombre d'animaux.
Vendredi 22 août	Visite nocturne théâtralisée « un guide nommé Barbey » organisée par le pays d'art et d'histoire
Mardi 26 août	Réunion de la commission sécurité St-Lô pour l'organisation du Gymkhana automobile du 21 septembre
Jeudi 28 août	Rencontre avec monsieur Duchêne d'AGRIAL et monsieur Beuve directeur de DISTRICO
Vendredi 29 août	Visite nocturne théâtralisée « un guide nommé Barbey » par le pays d'art et d'histoire
Jeudi 4 septembre	Réunion des résidents RPA présentation des changements Rencontre avec madame LEROUGE, directrice de la Sablière de Selsoif Rencontre avec madame Laure Mellet pour un projet d'éveil musical à Saint-Sauveur
Samedi 6 septembre	Vide grenier organisé par St-Sauveur Animation commerciale

	Assemblée générale de l'Association des amis de Barbey salle Le Normandy
	Réunion de bureau de l'OSCAL
6 et 7 septembre	Rassemblement « auto rétro Cotentin » au château
Lundi 8 septembre	Rencontre avec monsieur et madame Olivier et madame Camille Hamel concernant les aménagements et la voie de liaison entre les rond point route de La Haye du Puits et route de Port-Bail
Mardi 9 septembre	Rencontre avec monsieur Hérauville, président de la société de chasse

TOUR DE TABLE

- Monsieur l'abbé Ledo remercie la municipalité pour la remise en route des cloches de l'église Saint Jean-Baptiste.
- Dans ce domaine il reste à réaliser un gabari pour soutenir le moteur et pouvoir relancer la volée à l'église de Selsoif.
- Suite au vandalisme, plusieurs vitraux sont cassés à l'église Saint Jean-Baptiste. Une étude sera lancée pour leur protection et remise en état.
- Plusieurs plots sont à replacer sur la place autour de l'église.
- Il est demandé d'étudier la possibilité d'afficher un plan du cimetière à l'entrée.
- L'entrée du cimetière côté Est est difficile d'accès pour les personnes à mobilité réduite, il faudrait envisager de la goudronner.
- Les numéros de téléphone de contacts en l'absence du gardien au camping semblent difficilement visibles. La pose d'un autre panneau sera envisagée pour la prochaine saison.
- De nombreux camions utilise un chemin communal pour accéder à un lieu de dépôt de terre ; l'état du chemin s'en ressent. Un contact va être pris avec ces services pour la remise en état de cet accès.
- La rentrée scolaire s'est bien déroulée avec des effectifs en hausse au groupe scolaire Jacqueline Maignan.
- Les feux tricolores ont été mis en fonction route de Bricquebec afin d'assurer la sécurité du carrefour de l'école primaire, du complexe sportif, du bassin de natation pour la rentrée scolaire.
- Il est désormais possible de faire le tour du lotissement du Bois de l'Enfer. Les conseillers municipaux sont conviés à aller voir l'avancement des travaux.
- Le conseil municipal est informé qu'une réunion pour le planning de la salle de sports sera fixée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit dix.